DÉPARTEMENT D'ARIÈGE COMMUNE DE LOUBAUT

Date de la convocation: 15 juin 2018

NOMBRE DE MEMBRES: 7

Afférents au Conseil Municipal: 7

En exercice: 7

Qui ont pris part à la délibération : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-20

POUR: 5 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le vingt-deux juin deux mille dix-huit, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de LOUBAUT, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramón BORDALLO, Maire.

Étaient Présents :

Monsieur BORDALLO Ramón, Monsieur Alain GOLDSTEIN, Monsieur François LACUISSE, Monsieur Patrick LESAGE, Monsieur Pierre CUFFINI.

Absents: Monsieur Lucas DÉDÈS, Monsieur François CALATAYUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BESSAC.

OBJET : DEMANDE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE RENVOYER LES REPRÉSENTANTS D'ISRAËL.

Le maire rappelle que l'actualité est particulièrement révoltante, notamment en ce qui concerne les victimes palestiniennes mais aussi israéliennes, même si le rapport des morts et des blessés est de un à mille. Le maire propose de délibérer pour agir et rappeller le droit. Il rappelle qu'il n'y a qu'une seule et unique race humaine et que nous sommes tous frères (ou cousins...).

Le maire propose de délibérer sur le texte suivant :

- vu que l'État d'Israël ne respecte pas le droit et se moque éperdument et depuis longtemps des résolutions prises par l'ONU contre ses agissements en Palestine;
- vu que le gouvernement israélien a pour principal objectif de s'accaparer des terres, essentiellement pour des prétextes religieux, économiques ou de basse politique intérieure;
- vu les massacres perpétrés par les "tireurs d'élite" de l'armée israélienne sur les manifestants palestiniens, dont le seul reproche qui puisse leur être fait est de vouloir récupérer leurs terres;
- vu les victimes civiles israélienne touchées par les combattants palestiniens ;
- considérant le silence complice et la mollesse accablante de la communauté internationale concernant d'une part la demande d'arrêt immédiat des massacres et

d'autre part l'application stricte des résolutions prises par l'ONU pour la création d'un État Palestinien ;

- considérant qu'il est pervers et criminel de confondre antisémitisme et antisionisme ;
- considérant que nombre de juifs, ou de descendants de filiation juive se sont toujours opposés au sionisme sans, pour autant, être antisémites;
- considérant que tous les citoyens (palestiniens ou israéliens) ont droit à un territoire reconnu par l'ONU;
- considérant que le refus du gouvernement français de blâmer le gouvernement israélien ne peut qu'aggraver l'escalade du terrorisme de fanatiques religieux de quelque bord qu'il soient, y compris en France comme les derniers attentats l'on montré;
- considérant l'espoir suscité par Monsieur Emmanuel MACRON quand il a affirmé que « la colonisation est un crime contre l'humanité »;

Le conseil municipal de la commune de Loubaut :

- demande au président de la République Française de renvoyer immédiatement tous les représentants de l'État israélien, d'interdire la vente d'armes et/ou tout système servant au massacre à l'État israélien ainsi qu'aux états qui soutiennent les intégristes religieux;
- demande aussi de mettre en place des sanctions économiques contre cet état voyou, voleur et assassin : voyou parce qu'il ne respecte pas le droit international, voleur parce qu'il continue à s'accaparer des terres et assassin par qu'il fait des nombreuse victimes civiles;
- 3) autorise le maire à tout mettre en œuvre pour transmettre la demande au Président de la République Française ;
- 4) reste conscient qu'il y a beaucoup d'autres conflits et restera vigilant.

REÇU

27 JUIN 2018

LA SOUS-PREFECTURE DE ST-GIRONS

Le Maire, Ramón BORDALLO.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Girons Le 22 juin 2018 Et publication ou notification

Du 22 juin 2018



